

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-4708

présenté par

M. Julien-Laferrière, M. Iordanoff et M. Taché

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	800 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	800 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	800 000	800 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de former à la cuisine durable l'ensemble du personnel des restaurants universitaires. Il est urgent que les cuisiniers apprennent pourquoi et comment cuisiner de manière plus éco responsable pour proposer des plats en accord avec les volontés des étudiants.

Nous proposons que cette formation soit obligatoire et gratuite pour tout le personnel cuisinier du CROUS et qu'elle se décline en deux grands volets. Une première partie, davantage théorique, présente les conséquences du système alimentaire dominant sur l'environnement.

Puis, le second axe se focalise sur les pratiques vertueuses, en abordant notamment la transformation de produits bruts, la préparation de recettes végétariennes équilibrées ou encore la recherche des produits locaux, comme le propose par exemple l'association Assiettes Végétales.

Le budget global pour l'État nécessaire au financement de ces formations à la cuisine durable se chiffre à 800 000€. Pour répondre à cet objectif et respecter les règles de la LOLF, le présent amendement transfère donc, en AE et en CP, 800 000 euros de l'action 5 "Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique" du programme 193 "Recherche spatiale" vers l'action 1 "Aides indirectes" du programme 231 "Vie étudiante". Nous appelons le Gouvernement à lever le gage.

Cet amendement est issu d'une proposition de Déclic collectif, inspirée par le livret sur l'alimentation durable réalisé avec le RESES et Sillage.